

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes Question écrite n° 91094

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la demande d'ajout du flamand occidental à la liste des langues régionales reprises au bulletin officiel n° 33 du 13 septembre 2001. En effet, l'enseignement du flamand occidental, langue régionale de la Flandre française, n'est permis que dans quelques écoles primaires. Force est de constater que cet enseignement demeure, à ce jour, à l'état embryonnaire sans aucune formation des maîtres. Au-delà de l'outil éducatif et culturel, la connaissance du flamand est un outil de développement économique. Il permet aux habitants du territoire d'accéder à de nombreux emplois dans le secteur du tourisme, du commerce transfrontalier et aussi dans les entreprises implantées en Flandre Belge. C'est aussi un outil de valorisation de ce territoire et un pont vers l'apprentissage de toutes les langues qui entourent le Nord : l'anglais, le néerlandais et l'allemand. Par ailleurs, les académies devront prochainement réactualiser les cartes des langues vivantes. Concernant les langues régionales, la circulaire du 20 octobre 2015 précise que leur enseignement reste régi par la circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001. Or le flamand occidental n'est pas inscrit dans la circulaire de 2001. Dans un message du 22 octobre 2015, il est indiqué à la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public (FLAREP) : « Je salue le travail engagé cette semaine avec la FLAREP pour élaborer ensemble une stratégie de développement, parce que je pense que nous avons un objectif commun : faire franchir à l'enseignement des langues et cultures régionales une nouvelle étape ». Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir donner un signe fort et concret de son engagement pour l'ajout du flamand occidental au BO 33 du 13 septembre 2001.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Decool

Circonscription: Nord (14e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question: 91094 Rubrique: Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 novembre 2015, page 8284

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)